

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance d'ajournement des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 17 décembre 2012 à 19 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2011
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
5. Administration générale
 - 5.11 Adoption du règlement d'emprunt numéro 12-857 pour l'achat d'un camion 10 roues
6. Travaux publics et Parcs & Bâtiments
 - 6.1 Installation d'un luminaire au 36, chemin la Boulaie
 - 6.2 Installation d'un luminaire au 408, chemin Hector-Bilodeau
7. Période d'information
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-12-465 Il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

4.4 Fonds de règlement

12-12-466 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- o chèque n° 2012051 – *Comeault Construction Inc.* au montant de 204 820,14 \$

Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 14 décembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

5.11 Adoption du règlement d'emprunt numéro 12-857 pour
l'achat d'un camion 10 roues

Le conseiller Luc Drapeau demande dispense de lecture lors du dépôt de ce règlement. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

**12-12-467 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-857

Concernant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement pour un montant de deux cent quarante-neuf mille cent onze dollars (249 111 \$) réparti sur une période de 10 ans

ATTENDU la nécessité de remplacer un équipement semblable présentement désuet au sein de la flotte du Service des travaux publics de la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a mandaté son directeur des Travaux publics afin de procéder à un appel d'offres publics dans le but de procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions effectuée le 7 décembre 2012 ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU que le camion 10 roues est estimé à deux cent quarante-trois mille cinq cent trente-cinq dollars (243 535 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût dudit équipement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 12 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Drapeau et unanimement résolu que le CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat autorise l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement au soumissionnaire ayant préparé la plus basse soumission conforme soit les Services d'équipements GD inc. Benne Lagacé, le tout selon la formule de soumission complétée par cette firme, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe « A »**.

Article 2

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de deux cent quarante-neuf mille cent onze dollars (249 111 \$).

Voici le détail de ce montant :

Soumission	214 615 \$
Hon. professionnels 1 % (inspection)	2 146 \$
Taxes nettes	21 622 \$
Financement temporaire 2,5 %	5 960 \$
Frais d'emprunt 2,0 %	4 768 \$

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de deux cent quarante-neuf mille cent onze dollars (249 111 \$) répartie sur une période de 10 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session d'ajournement du 17 décembre 2012.

Signé: Michel Séguin
Michel Séguin,
Secrétaire-trésorier
et directeur général

Signé: Richard Bénard
Richard Bénard, maire

Initiales du maire

Secrétaire-trésorier et
directeur général

ANNEXE « A »



FORMULE DE SOUMISSION

ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2014 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Monsieur Michel Séguin
Directeur général
Municipalité de Saint-Donat
490, rue Principale
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

Monsieur,

Nous déclarons avoir pris connaissance des devis administratif et technique ainsi que du formulaire de soumission pour la fourniture **D'UN CAMION 10 ROUES 2014 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT** et nous nous engageons à vous fournir toute la marchandise au prix suivant :

Prix :	214 615.00	\$
TPS :	10 730.75	\$
TVQ :	21 407.85	\$
TOTAL :	246 753.60	\$

Signature :

Nom du signataire :

Hugues Cantin

Titre :

Directeur des ventes

Entreprise :

SERVICES D'ÉQUIPEMENTS G.D. INC.

Adresse :

1030, Fernand-Dufour, Québec, G1M 2Y3

Téléphone :

418-681-0080

Télécopieur :

418-683-0328

Date :

6 décembre 2012

Veillez retourner vos soumissions comprenant tous les documents requis, notamment les documents de la Politique de gestion contractuelle dûment remplis et signés, l'attestation de Revenu Québec de même que les addendas, le cas échéant, avant 10 h le 7 décembre 2012 dans des enveloppes cachetées avec la mention :

« ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2014 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT »

et adressées à :

Monsieur Michel Séguin
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Donat
490, rue Principale
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

6.1 Installation d'un luminaire de rue au 36, chemin La Boulaie

12-12-468 ATTENDU la demande d'installation d'un luminaire de monsieur Eddy Bélanger en date du 13 décembre 2012 ;

ATTENDU la visite sur le terrain, l'évaluation ainsi que la recommandation du Service des travaux publics ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'implanter un luminaire de rue supplémentaire au 36, chemin La Boulaie.

6.2 Installation d'un luminaire de rue au 408, chemin Hector-Bilodeau

12-12-469 ATTENDU la demande d'installation d'un luminaire de monsieur Robert Gosset et de madame Tamina Wagschal, en date du 17 décembre 2012 ;

ATTENDU la visite sur le terrain, l'évaluation ainsi que la recommandation du Service des travaux publics ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'implanter un luminaire de rue supplémentaire au 408, chemin Hector-Bilodeau.

7. Période d'information

Aucun point ajouté.

8. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

Aucune question n'est soulevée.

9. Fermeture de la séance

12-12-470 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 19 h 05.

Michel Séguin
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Richard Bénard
Maire